



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

COMPTE-RENDU



L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2024

Présents : Frédéric LAUNAY, Nicolas BEUPERIN, Pierre BONNET, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Christine DENIS, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Frédéric GUEDON, Estelle HAZE, Nathalie LIVA, Marie-Claude MALIDAIN, Christelle MARIA, Ludivine PICARD, Dominique RAMBAUD, Myriam RECOQUILLÉ.

Excusés : Delphine COUTAUD donne pouvoir à Julien GRONDIN, Jean-Charles LOLLIER donne pouvoir à Frédéric LAUNAY, Marc BRUNEAU donne pouvoir à Pierre BONNET.

Secrétaire de séance : Christelle MARIA

Ordre du jour :

Urbanisme :

1. Vente terrains

Finances :

2. Tarifs restaurant scolaire et pôle enfance jeunesse et tarifs des camps d'été 2024
3. Tarifs matériels en location
4. Marché de travaux salle Henri IV
5. Tarifs utilisation aire de camping-car
6. Décision modificative n°1 sur le budget principal

Administration :

7. Règlement utilisation salle de sport
8. Règlement enfance jeunesse
9. Règlement utilisation aire de camping-car
10. Tirage au sort du jury d'assises 2025

11. Convention de sponsoring pour l'inauguration du Château de la Touche

12. Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Christelle MARIA est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rapporteur, présente le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024.

Monsieur le Maire le soumet à approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point 12 à l'ordre du jour : contrat d'apprentissage

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

DÉCISION N°2024-10

Un devis a été signé avec l'entreprise DEMCOH, rue Pierre Lemmonier, 53960 BONCHAMP LES LAVAL, pour un montant de 26 012.70 € TTC pour les travaux de désamiantage de la salle Henri IV. La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune l'exercice en cours. Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

DÉCISION N°2024-15

La commune conclut avec le garage CHARRIER l'achat d'un véhicule d'occasion « Renault Master III benne L3 Blue DCI 145 » afin de remplacer le véhicule Iveco, immatriculé 830 AJH 44, du service des espaces verts. L'achat du véhicule s'établit à 40 492.63 € HT. Le contrat sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire. Le Directeur Général des Service et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

DÉCISION N°2024-16

La commune vend au garage CHARRIER, 3 route de Nantes 44650 LEGÉ, le véhicule Iveco Daily immatriculé 830 AJH 44, pour la somme de 2 500 € TTC. La commune sort le bien n° MVR04-2 de l'inventaire de la commune. Le Directeur Général des Service et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

DÉCISION N°2024-18

Un avenant n°1 est passé avec l'entreprise COLAS établissement GADAIS, la Gorsonnière 44116 VIEILLEVIGNE, titulaire du lot n°1 « Terrassement - VRD » du marché relatif à l'aménagement du parc du Château de la Touche de 13 947 € HT. La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune l'exercice en cours. Le Directeur Général des Service et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé, au nom de la commune, à exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

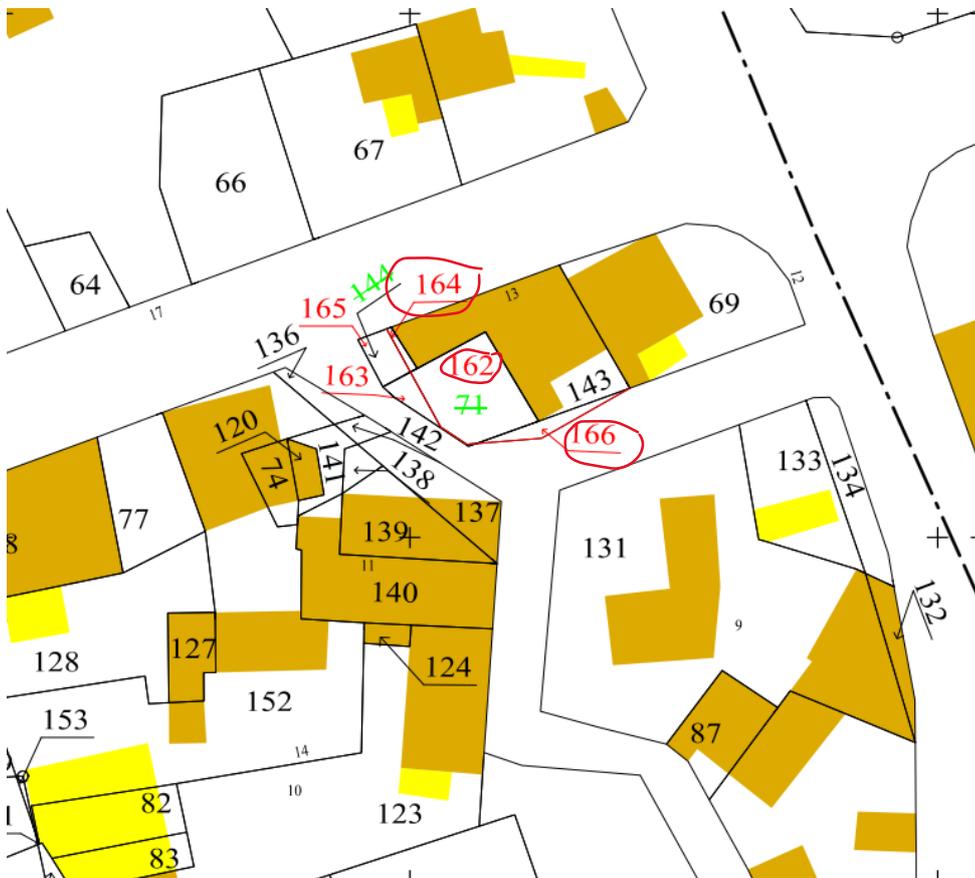
Décision	Parcelle	Superficie	Adresse	Propriétaire	Désignation	Prix
2024-11	ZP 340	428 m ²	1 rue des Roseaux	Ronan PINEL	habitation	210 000 €
2024-12	AA 44	192 m ²	8 rue de la Picarderie	Jacky DOUX	habitation	40 000 €
2024-17	ZM 312	625 m ²	3 rue de la Chauvelle	Ludovic LESIMPLE	habitation	193 000 €
2024-19	ZP 103	567 m ²	27 le Nailbert	Consorts LAUDRIN	habitation	50 000 €
2024-20	ZP 499	319 m ²	10 rue des Salles	Emmanuel FAUCHEUX	Terrain à bâti	54 000 €

Urbanisme

1. Vente terrains

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur GERARD, propriétaire de la parcelle YB 143, a sollicité la commune pour acquérir les parcelles communales cadastrées YB 162, YB 164 et YB 166. Ces parcelles, d'une superficie de 89 m², appartiennent au domaine privé de la commune et ne sont pas affectés à un service public. Ces terrains n'ont plus aucune utilité pour la commune. L'avis des domaines a estimé ces terrains à 89€. La commission urbanisme a échangé à ce sujet et dit que cette vente de parcelle apportera une plus-value au logement actuel. Monsieur Le Maire propose de céder ce terrain pour un montant de 500 euros et de laisser, à la charge de l'acquéreur, l'ensemble des frais afférents à celle-ci.



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

- **ACCEPTÉ** la cession des parcelles YB 162, YB 164 et YB 166 pour la somme de 500 € ;
- **PRÉCISE** que les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;

Finances

2. Tarifs restaurant scolaire et pôle enfance jeunesse et tarifs des camps d'été 2024

Rapporteur : Pierre BONNET

La commission finances a travaillé à la proposition de tarifs telle que présentée ci-dessous sur la base des différents bilans 2023-2024 de chacun des services du pôle enfance jeunesse et sur la base des tarifs des communes environnantes.

Conformément aux avis de la commission, Monsieur Pierre BONNET, adjoint aux finances, propose les tarifs suivants :

A. RESTAURANT SCOLAIRE

Les tarifs restent inchangés.

Prix de repas	Tarif
Régulier	4,50€
Occasionnel	4,50€
Résident hors commune	5€
Non-inscrit	7.25€

A. PERISCOLAIRE

Les tarifs « commune » restent inchangés pour les ¼ d'heure

Les tarifs « commune » du petit déjeuner et du goûter passe de 0.75€ à 1€ (+33%)

Le différentiel tarif Commune et Hors Commune augmente de 0.1€ par rapport à 2023-2024.

Accueil périscolaire		
Quotient familial	Le ¼ d'heure	
	Commune	Hors commune
<450	0,48€	0,68€
451-600	0,61€	0,81€
601-750	0,71€	0,91€

751-900	0,82€	1.02€
901-1050	0,92€	1.12€
1051-1150	1.11€	1,31€
1151-1300	1,19€	1,39€
>1301	1,19€	1,39€
Petit déjeuner	1.00€	1.20€
Gouter	1.00€	1.20€

B. ALSH ET PASSERELLE CANAILLES

1/ Tarifs journée et demi-journées

Les tarifs « Commune » augmentent de 4 %.

Le différentiel tarif Commune et Hors Commune augmente de 0.1€ par rapport à 2023-2024. Les tarifs journée hors commune sont calculés en ajoutant 2,10€ au tarif « commune » et les tarifs demi-journée en ajoutant 1,1€ au tarif « commune » (contre 2€ et 1€ en 2023-2024).

ALSH et PASSERELLE CANAILLES						
ALSH (MERCREDI-VACANCES SCOLAIRES)						
CANAILLES(Uniquement les demi-journées)						
Quotient familial	Journée	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée sans repas
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
		=px commune +2,1€		=px commune +1,1€		=px commune +1,1€
Tranche 1: 0 à 450	8,96 €	11,06 €	8,23 €	9,33 €	4,43 €	5,53 €
Tranche 2 : 451 à 600	11,35 €	13,45 €	9,29 €	10,39 €	5,49 €	6,59 €
Tranche 3 : 601 à 750	13,68 €	15,78 €	10,35 €	11,45 €	6,55 €	7,65 €
Tranche 4: 751 à 900	15,90 €	18,00 €	11,41 €	12,51 €	7,61 €	8,71 €
Tranche 5: 901 à 1050	16,46 €	18,56 €	11,68 €	12,78 €	7,88 €	8,98 €
Tranche 6: 1051 à 1150	17,24 €	19,34 €	12,21 €	13,31 €	8,41 €	9,51 €
Tranche 7: 1151 à 1300	18,17 €	20,27 €	12,74 €	13,84 €	8,94 €	10,04 €
Tranche 8: 1301 à 1500	19,41 €	21,51 €	13,53 €	14,63 €	9,73 €	10,83 €
Tranche 9: 1501 à 1650	20,47 €	22,57 €	14,06 €	15,16 €	10,26 €	11,36 €
Tranche 10 : 1651 et plus	21,53 €	23,63 €	14,59 €	15,69 €	10,80 €	11,90 €
Majoration pour absence de réservation	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €

2/ Tarifs péricentre

Les tarifs « Commune » sont inchangés

Le différentiel tarif Commune et Hors Commune augmente de 0.1€ (0.20€ désormais au lieu de 0.1€ en 2023-2024)

	Péricentre (tarif 1/4 d'heure)	Péricentre (tarif 1/4 d'heure)
Quotient familial	Commune	Hors commune
Tranche 1: 0 à 450	0,38 €	0,58 €
Tranche 2 : 451 à 600	0,39 €	0,59 €
Tranche 3 : 601 à 750	0,41 €	0,61 €
Tranche 4: 751 à 900	0,48 €	0,68 €
Tranche 5: 901 à 1050	0,56 €	0,76 €
Tranche 6: 1051 à 1150	0,63 €	0,83 €
Tranche 7: 1151 à 1300	0,68 €	0,88 €
Tranche 8: 1301 à 1500	0,73 €	0,93 €
Tranche 9: 1501 à 1650	0,78 €	0,98 €
Tranche 10 : 1651 et plus	0,84 €	1.04 €

3/ Tarifs séjour et activités Enfance et jeunesse

3/1 Séjour à St Philbert de Grand Lieu

3 jours- 2 nuits

Enfants nés entre 2018-2017

❖ **Date** : du 10 au 12 juillet 2024

❖ **Lieu** : Village Vacances « Les rives de Grand Lieu » 1 avenue de Nantes 44310 St Philbert de Grand Lieu

❖ **Activités prévues :**

- Grands jeux
- Piscine
- Journée à Payz'ânes
- Veillées

COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	87,45	95,4	103,35	111,3	119,25	127,2	135,15	143,1	151,05	159
Coût à la journée	29,15	31,8	34,45	37,1	39,75	42,4	45,05	47,7	50,35	53

HORS COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	88,55	96,6	104,65	112,7	120,75	128,8	136,85	144,9	152,95	161
Coût à la journée	29,51	32,2	34,88	37,56	40,25	42,93	45,61	48,3	50,98	53,66

3/2 Séjour à St Brévin les pins

4 jours - 3 nuits

Enfants nés entre 2015-2016

❖ **Date** : du 16 au 19 juillet 2024

❖ **Lieu** camping paradis les Rochelets Chemin des grandes rives 44250 St Brévin les pins

❖ **Activités prévues :**

- Grands jeux
- Piscine
- Pool party
- Aqua parc
- Veillées

COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	133,65	145,8	157,95	170,1	182,25	194,4	206,55	218,7	230,85	243
Coût à la journée	33,4125	36,45	39,4875	42,525	45,5625	48,6	51,6375	54,675	57,7125	60,75

HORS COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	134,75	147	159,25	171,5	183,75	196	208,25	220,5	232,75	245
Coût à la journée	33,6875	36,75	39,8125	42,875	45,9375	49	52,0625	55,125	58,1875	61,25

3/3 Séjour à St Brévin les pins

5 jours - 4 nuits

Enfants nés entre 2013-2014

- ❖ **Date** : du 22 au 26 juillet 2024
- ❖ **Lieu** : camping paradis les rochelets Chemin des grandes rives 44250 St Brévin les pins
- ❖ **Activités prévues** :
 - Grands jeux
 - Piscine
 - Rallye photo
 - Eau'lympiade
 - Veillées

COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	161,7	176,4	191,1	205,8	220,5	235,2	249,9	264,6	279,3	294
Coût à la journée	32,34	35,28	38,22	41,16	44,1	47,04	49,98	52,92	55,86	58,8

HORS COMMUNE	<450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1150	1151-1300	1301-1500	1501-1650	>1651
	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Coût total	162,8	177,6	192,4	207,2	222	236,8	251,6	266,4	281,2	296
Coût à la journée	32,56	35,52	38,48	41,44	44,4	47,36	50,32	53,28	56,24	59,2

3/4 Tarifs activité enfance et jeunesse

Le calcul des tarifs est inchangé

COÛT DE L'ACTIVITÉ :	jusqu'à 9,99 €	>10€
	Tarif facturé aux familles = pourcentage*coût de l'activité	
Tranche 1: 0 à 450	50%	45%
Tranche 2 : 451 à 600	50%	45%
Tranche 3 : 601 à 750	55%	50%
Tranche 4: 751 à 900	55%	50%
Tranche 5: 901 à 1050	60%	55%
Tranche 6: 1051 à 1150	60%	55%
Tranche 7: 1151 à 1300	65%	60%
Tranche 8: 1301 à 1500	65%	60%
Tranche 9: 1501 à 1650	70%	65%
Tranche 10 : 1651 et plus	70%	65%

Exemples :

une activité de 8€ coûtera de 4€ à 6€ selon la tranche
une activité de 16€ coûtera de 7 à 10€ selon la tranche
une activité de 35€ coûtera de 16 à 23€ selon la tranche

C. JEUNESSE

Adhésion annuelle du 1er septembre au 31 août

JEUNESSE

Adhésion annuelle du 1er septembre au 31 août

Les tarifs augmentent d'**1 euro par tranche**.

Quotient familial	Adhésion annuelle
-------------------	-------------------

Tranche 1: 0 à 450	7,50 €
Tranche 2 : 451 à 600	8,00 €
Tranche 3 : 601 à 750	8,50 €
Tranche 4: 751 à 900	9,00 €
Tranche 5: 901 à 1050	9,50 €
Tranche 6: 1051 à 1150	10,00 €
Tranche 7: 1151 à 1300	10,50 €
Tranche 8: 1301 à 1500	11,00 €
Tranche 9: 1501 à 1650	11,50 €
Tranche 10 : 1651 et plus	12,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire et du pôle enfance jeunesse tels que présentés et qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2024.
- **APPROUVE** les tarifs de séjours pour l'été 2024.

3. Tarifs matériels en location

Rapporteur : Cyrille CORMIER

Monsieur Cyrille CORMIER indique que la commune a acquis du nouveau matériel et qu'au vu des locations de l'année 2023, il convient d'actualiser les tarifs.

Il est proposé les tarifs suivants :

Matériel	Qté	Tarif associations	Tarif Limouzins	Tarif Hors commune	Pénalité
Stand Armature 3mx3m	1	4.00 €	13.00 €	20.00 €	250 €
Stand Armature 6mx3m	4	8.00 €	18.00 €	26.00 €	400 €
Stand Armature 9mx3m	2	10.00 €	22.00 €	32.00 €	500 €
Barnum blanc réception 60m2 (6x10)	1	15.00€	70.00 €	150.00 €	1 291 €
Barnum blanc réception 32 m2 8mx4m	3	10.00 €	45.00 €	80.00 €	1 494 €
Barnum 12m ² 4mx3m	1	6.00 €	20.00 €	50.00 €	665 €
Barnum 16m ² 4mx4m	2	10 €	15 €	60 €	
Guirlande guinguette multicolore 10m	5	3.00 €	4.00 €	5.00 €	55 €
Tables 2.50 m /pied (8 pers)	8	1.50 €	2.50 €	3.00 €	90 €
Tables 3.60 m tréteaux (12 pers)	14	2.00 €	3.00 €	4.00 €	110 €
Tables 3.60 m tréteaux (12 pers) + bancs	12	3.00 €	4.00 €	5.00 €	140 €
Tables pliantes	12	2 €	3 €	3.50 €	

Mange-debout	10	2.50 €	4.00 €	6.00 €	60 €
Bancs 2.50 m	20	1.00 €	1.50 €	3.00 €	125 €
Bancs 3 m	21	1.50 €	2.00 €	3.50 €	150 €
Chaises	105	0.20 €	0.25 €	0.30 €	15 €
Petits verres (par 50)	4	2.50 €	3.50 €	4.50 €	1 €
Verres à pied (par 12)	9	2.00 €	2.50 €	3.50 €	2 €
Tasses à café (par 50)	2	2.50 €	3.50 €	4.50 €	2 €
Plats gastronomiques	7	2.00 €	3.00 €	4.00 €	5 €
Assiettes plates blanches (par 10)	200	1.50 €	2.50 €	3.50 €	5 €
Petites assiettes blanches (par 10)	200	1.00 €	1.50 €	2.50 €	5 €
Couverts (par 10)	150	1.00 €	3.00 €	4.00 €	2 €
Saladiers et couverts	11	0.25 €	0.25 €	0.50 €	2 €
Pichets	12	0.25 €	0.25 €	0.50 €	3 €
Grande poubelle 100 l	2	prêt	prêt	prêt	
Percolateur	1	5.00 €	12.00 €	15.00 €	80 €
Module 4 feux vifs	1	10.00 €	12.00 €	20.00 €	800 €
Réchaud gaz tripâtes	1	5.00 €	6.00 €	7.00 €	80 €
Friteuse triphasé	1	5.00 €	8.00 €	10.00 €	100 €
Plancha 83 cmx73 cm	1	10 €	35 €	60 €	1 696 €
Jeu de palets	1	2.50 €	2.50 €	5.00 €	80 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs du matériels en location tels que présentés et qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2024.

4. Marché de travaux salle Henri IV

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché pour la réhabilitation de la salle Henri IV a été lancé pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire indique qu'un montant de subvention (DSIL et DETR) de 135 000€ a été obtenu à ce jour. Pour ce marché, La consultation s'est déroulée du 16/05/2024 au 04/06/2024. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée avec neuf lots :

LOT 01	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION
LOT 02	CHARPENTE BOIS
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES - AGENCEMENT
LOT 04	CLOISONS SECHES - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION
LOT 05	CARRELAGE - FAIENCE
LOT 06	PEINTURE - SOLS COLLES
LOT 07	PLAFONDS SUSPENDUS
LOT 08	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT 09	ELECTRICITE

Les critères suivants, chacun faisant l'objet d'une pondération, ont été utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Prix des prestations 60 %

- Valeur technique 40 %

Le lot 2 charpente est infructueux (aucun candidat)

Pour chaque lot, il a été proposé une négociation aux trois entreprises les mieux-disantes. Treize entreprises ont répondu favorablement à cette négociation.

Le rapport d'analyse des offres en annexe indique pour chaque lot et pour chaque candidat les montants proposés avant et après négociation.

La synthèse des candidats proposés après analyse des offres et négociation est la suivante :

LOT	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT	CP	VILLE	ESTIMATION DCE HT	OFFRE DE BASE HT
LOT 01	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION	DEFONTAINE	49280	LA SEGUINIÈRE	33 000,00 €	27 900,00 €
LOT 02	CHARPENTE BOIS	Lot infructueux			25 000,00 €	25 000,00 €
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES - AGENCEMENT	GABORIAU	44650	LEGE	47 000,00 €	54 453,00 €
LOT 04	CLOISONS SECHES - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION	GABORIAU	44650	LEGE	38 000,00 €	33 725,36 €
LOT 05	CARRELAGE - FAIENCE	BATICERAM	44190	GETIGNE	24 000,00 €	19 979,07 €
LOT 06	PEINTURE - SOLS COLLES	BOULFRAY	72200	LA FLECHE	28 000,00 €	14 000,00 €
LOT 07	PLAFONDS SUSPENDUS	PICHAUD VINET	85600	MONTAIGU	46 000,00 €	33 700,00 €
LOT 08	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	TURQUAND	85170	LE POIRE SUR VIE	63 000,00 €	50 000,00 €
LOT 09	ELECTRICITE	SAGE	44270	MACHECOUL SAINT MEI	57 000,00 €	70 600,00 €
Total					361 000,00 €	329 357,43 €

Le montant total des prestations de base est de 304 357.43 € (lot charpente estimé à 25 000€ déduit)

Concernant les prestations supplémentaires éventuelles, il est proposé de retenir les prestations suivantes :

- PSE 02 Portes pour placard salle 01 (2unités) 1970.93€
- PSE 05 Vidéoprojection 2046.77 €
- PSE 09 vidéosurveillance 3723.66 €
- PSE 10 (en moins-value) Eclairage non gradable – 2531.58 €

Pour un montant de 5209.68 € pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le classement des offres.

- **RETIENT** les offres suivantes de base pour un montant de 304 357.43 € :

LOT	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT	CP	VILLE	ESTIMATION DCE HT	OFFRE DE BASE HT
LOT 01	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION	DEFONTAINE	49280	LA SEGUINIÈRE	33 000,00 €	27 900,00 €
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES - AGENCEMENT	GABORIAU	44650	LEGE	47 000,00 €	54 453,00 €
LOT 04	CLOISONS SECHES - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION	GABORIAU	44650	LEGE	38 000,00 €	33 725,36 €
LOT 05	CARRELAGE - FAIENCE	BATICERAM	44190	GETIGNE	24 000,00 €	19 979,07 €
LOT 06	PEINTURE - SOLS COLLES	BOULFRAY	72200	LA FLECHE	28 000,00 €	14 000,00 €
LOT 07	PLAFONDS SUSPENDUS	PICHAUD VINET	85600	MONTAIGU	46 000,00 €	33 700,00 €
LOT 08	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	TURQUAND	85170	LE POIRE SUR VIE	63 000,00 €	50 000,00 €
LOT 09	ELECTRICITE	SAGE	44270	MACHECOUL SAINT ME	57 000,00 €	70 600,00 €
Total					361 000,00 €	329 357,43 €

- **RETIENT** les prestations supplémentaires éventuelles 02, 05, 09 et 10 pour un montant de 5 209.68 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

5. Tarifs utilisation aire de camping-car

Rapporteur : Pierre BONNET

La commune a procédé à la mise en place d'une autorisation d'occupation temporaire par délibération en date du 12 février 2024.

Considérant que pour la mise en service de l'aire de camping-cars de 10 places à La Limouzinière, et compte-tenu des services proposés (eau, électricité, wifi, vidanges eaux sales, ordures ménagères), la commune souhaite mettre en place une tarification.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'aire de camping-cars comme suit :

Tarif par tranche de 24h : **12€** service inclus (stationnement sécurisé, vidange eaux grises et eaux noires, électricité, wifi, assistance multilingue)

Stationnement de moins de 5h : **6 €**

Pour les camping-caristes habitant La Limouzinière, gratuité pour 10 vidanges au plus par an (durée une heure maximum)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de l'aire de camping-car tels que présentés.

6. Décision modificative n°1 sur le budget principal

Rapporteur : Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET indique que, par courrier du 27 mai 2024, la Direction Régionale des Finances Publiques nous écrit qu'une décision modificative doit être votée par le Conseil Municipal afin d'équilibrer le budget en effectuant un virement de section à section qui revient à de l'autofinancement.

Section de Fonctionnement					
Dépenses DF			Recettes RF		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
042-6751		-4 000,00			
042-6761		-3 000,00			
Ligne budgétaire 023	Virt à la section investissement	7 000,00			
Totaux		0,00	Totaux		0,00

Section d'Investissements					
Dépenses DI			Recettes RI		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
			040-192		-3 000,00
			040-2111		-4 000,00
			Ligne budgétaire 021	Virement de la section de fonctionnement	7 000,00
Totaux		0,00	Totaux		0,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 de la commune conformément aux montants présentés dans le tableau ci-dessus.

Administration

7. Règlement utilisation salle de sport

Rapporteur : Cyrille CORMIER

Cyrille CORMIER informe l'assemblée que le règlement intérieur de la salle des sports est approuvé chaque année et doit être modifié pour intégrer les éléments relatifs à :

- Tarif de la clé mis à disposition des associations pour l'année

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de la salle de sport tel qu'il est annexé.

8. Règlement enfance jeunesse

Rapporteur : Pierre BONNET

Le règlement du service enfance enfance jeunesse a été légèrement modifié pour la rentrée 2024 sur la base des propositions des responsables enfance, jeunesse et restaurant scolaire.

Il prend notamment en compte l'accueil possible des enfants de moins de 3 ans à certaines conditions.

Ci-joint en annexe le projet de règlement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement du service enfance jeunesse tel qu'il est annexé.

9. Règlement utilisation aire de camping-car

Rapporteur : Monsieur le Maire et Pierre BONNET

Pour une bonne gestion de l'aire de camping-car de La Limouzinière, il y a lieu de valider le règlement intérieur définissant les conditions d'accès et d'usage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de l'utilisation de l'aire de camping-car tel qu'il est annexé.

10. Tirage au sort du jury d'assises 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale. Le nombre de jurés pour la commune de La Limouzinière est fixé à 6 noms qui devront être tirés au sort.

Prénom	Nom	Date de naissance
Meghan	JEWEL	14/10/1999
Thierry	BLANCHARD	06/06/1956
Gérard	BARTEAU	24/02/1967
Christian	DENIS	07/12/1947
Bastien	LE HOUËDEC	29/11/1988
Amélie	HARDOUIN	14/05/1987

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le la liste du jury d'assises 2025.

11. Convention de sponsoring pour l'inauguration du Château de la Touche

Rapporteur : Pierre BONNET

La commune organise l'inauguration du Château de la Touche le vendredi 05 juillet 2024.

La commune a décidé d'ouvrir la participation à l'élaboration de cet évènement aux entreprises ayant participé à la restauration du Château de la Touche via le sponsoring, afin de minimiser le coût de cette nouvelle manifestation sans pour autant impacter la qualité des animations proposées.

Pour ce faire, une convention avec les sponsors s'impose. Elle a notamment pour objet de définir l'engagement financier de chaque entreprise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de sponsoring pour l'inauguration du Château de la Touche.

12. Recours à l'apprentissage (point ajouté en urgence)

Rapporteur : M le Maire

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans

ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- **CONCLUT**, dès la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Enfance jeunesse	Animateur enfance jeunesse	BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport Spécialité "Animateur", mention "Loisirs Tous Publics" - Niveau IV)	Treize mois et une semaine (du 10 Septembre 2024 au 17 Octobre 2025)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.